

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [Karine Sévigny](#)

<https://www.cadre21.org/membres/3e59e64ee5557daa1938670a>

Date d'obtention : 2022-03-05 16:25:08

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est important de respecter les étapes, elle est reconnue pour sauver du temps (pcq j'en fais une prise en charge rapide) et est efficace.

Que je dois rencontrer toutes les personnes impliquées. Que je remplis un formulaire différent pour chaque personne.

Que je ne dois jamais voir les images ou vidéos.

En ouvrant la trousse Sexto, j'ai un aide-mémoire, gille, et des dépliants de référence pour m'aider dans mes rencontres avec les parents.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je suis nouvellement en poste depuis août 2021. Je vais être plus à l'aise à faire les étapes en autonomie. En sachant que la trousse est complète, je vais la suivre à la lettre.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas poser de questions insidieuses, m'en tenir au formulaire "Grille d'évaluation d'incident".